



Parents et futurs parents



Informations et conseils :

- Informer sur les modes d'accueil selon vos attentes et vos besoins (Assistants Maternels, gardes à domicile, Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants, et Lieu d'Accueil Enfant Parent).
- Liste des assistants maternels de la commune.
- Accompagnement dans les démarches administratives (droits et devoirs, prestations sociales, fiche de paie...).
- Une écoute et des conseils concernant les relations parents employeurs / assistant maternel ou garde à domicile.
- Connaissances sur l'enfant : son développement, l'alimentation, le sommeil...

Professionnels de l'accueil individuel



Assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile

Accompagnement et rencontre :

- Pour les futur(e)s professionnel(le)s : informations sur les conditions d'exercice du métier et les démarches pour obtenir l'agrément.
- Temps de rencontre entre professionnels à l'occasion des animations proposées.
- Informations sur le statut, les avantages, les droits et devoirs de la profession.
- Mise en relation avec les parents recherchant un mode d'accueil.
- Mise à disposition de revues professionnelles, livres...
- Accompagnement dans la formation continue.

Enfants



Echange et partage :

- Temps de rencontre entre enfants et adultes à l'occasion d'animations avec activités manuelles, manipulation, éveil, découverte, jeux libres...
- Mise en place de projets d'animations en partenariat avec les acteurs locaux.
- Ouverture vers l'extérieur.
- Sorties pédagogiques.



Les horaires



Les animations ont lieu
les lundis et vendredis
de 8h45 à 11h15

Les permanences d'informations
ont lieu les mercredis
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 15h

Plan D'accès



L'Adresse



Nous sommes situés rue Lucie Aubrac
à le Portel

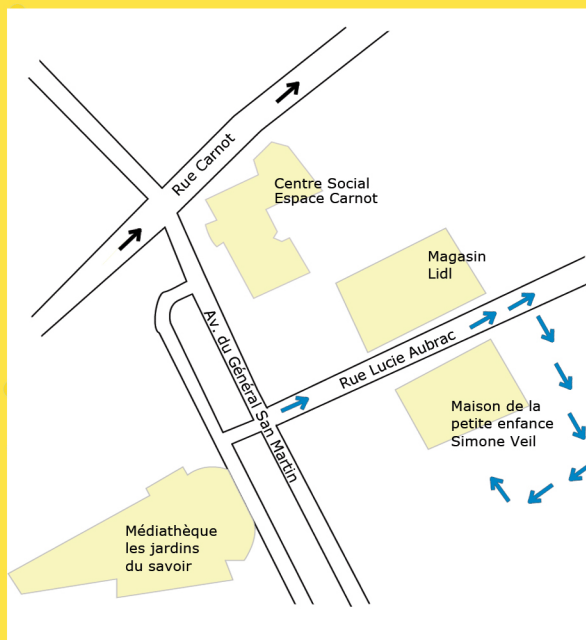
Le Contact



Pour tout renseignement, contactez :
Méline Barel

03.21.10.08.67

ram@ville-leportel.fr



Relais Petite Enfance

à la Maison de la Petite
Enfance Simone Veil
rue Lucie Aubrac au Portel



Un accès libre et gratuit
ouvert aux :

- parents et futurs parents,
- assistant(e)s maternel(le)s
de la commune,
- gardes à domicile de la
commune.